

Le 16 octobre 2003

COMMUNICATIONS DESTINÉES AUX PROPRIÉTAIRES

La Direction générale de l'arpentage et du cadastre a le plaisir de vous informer qu'elle vient de procéder à une révision majeure des communications destinées aux propriétaires fonciers. Cette révision fait notamment suite aux commentaires des fournisseurs selon lesquels il fallait améliorer les outils et moyens de communication et de promotion afin de susciter une plus grande collaboration des propriétaires. **Ces changements entreront en vigueur le 27 octobre 2003.**

Ces nouvelles communications visent principalement deux objectifs :

- Inciter les propriétaires fonciers à vous envoyer leurs documents privés, et ce, dès la réception de l'avis d'intention;
- Convaincre les propriétaires fonciers de participer à la consultation.

Pour atteindre ces objectifs, le matériel promotionnel et les textes des divers avis ont été révisés et bonifiés. En outre, deux nouveaux outils de promotion ont été créés; ce sont les deux papillons (flyers). **Vous trouverez donc ci-joint :**

- le nouveau dépliant (qui remplace la brochure);
- le 1^{er} papillon envoyé avec l'avis d'intention;
- le 2^e papillon envoyé avec l'avis de consultation et le dépliant;
- l'avis d'intention révisé;
- l'avis de consultation révisé.

Vous constaterez que ces outils sont beaucoup plus directs et incitatifs; les textes sont brefs, vulgarisés et dynamiques, et le visuel est attrayant.

Notez que tous les autres avis et messages ont aussi été révisés, l'essentiel des changements étant le même que dans les deux avis ci-joints. Vous pourrez prendre connaissance de tous ces changements sur le nouveau site extranet à l'intention des fournisseurs qui sera mis en ligne le 27 octobre prochain, notamment dans la nouvelle version du recueil des communications avec les propriétaires.

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre coordonnateur à la Direction de la rénovation cadastrale.

Nous espérons que vous apprécierez ces changements qui, nous le croyons fermement, contribueront à faire de la réforme du cadastre québécois une réussite.

Nous vous demandons en terminant de bien vouloir transmettre le présent message et les fichiers qui l'accompagnent à tous les **experts fonciers** que vous représentez.

(Avis 03-14)